AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2028
FR0011191766-FS0665

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NHOA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2021 la société Covalis Capital LLP (5th Floor, 52 Conduit Street, Londres W1S 2YX, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 août 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA (anciennement dénommée ENGIE EPS) et détenir, pour le compte desdits fonds, 636 865 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Covalis Capital MasterFund (Cayman Island)	448 819	3,52
Covalis Capital Strategic Opportunities Master Fund SPC- Covalis Capital Energy Transition Master Fund SP (Cayman Islands)	73 095	0,57
Compass Offshore HTV PCC Limited (Guernsey)	39 610	0,31
Compass HTV LLC (Delaware)	62 048	0,49
Astra SICAC- SIF Covalis Utilities and Infrastructure Long Only Fund (Luxembourg)	13 293	0,10
Total Covalis Capital LLP	**636 865**	**4,99**

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions NHOA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, le déclarant a précisé détenir, pour le compte de fonds, 623 572 actions NHOA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de contrats « *contract for differences* », à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions NHOA.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 12 766 860 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.